

Quelques règles de vie au lycée au lycée de Taiarapu Nui

L' Etablissement est un lieu de vie, d'étude et de travail où un certain nombre de règles doivent être impérieusement respectées :

- ❑ Entrée et sortie des élèves : elles doivent impérativement se faire « du côté parking lycée ». L'entrée « côté administration » est strictement réservée aux personnels du lycée et aux visiteurs ;
- ❑ Le lycée, ses équipements, ses matériels...et ses personnels doivent être respectés ; de même il nous faut garantir une bonne qualité d'hygiène : il est donc interdit :
 - De cracher et de se moucher sur le sol ;
 - De jeter les détritrus (papiers gras, nourriture, bouteilles vides, plastiques, ...) au sol. Des poubelles sont en effet prévues à cet effet. Les agents du lycée ne sont pas « des larbins » embauchés pour ramasser nos ordures ;
 - D'apposer des graffitis, des tags,...sur un quelconque support (bâtiments, mobilier,...).
- ❑ La pratique du skate et du roller est strictement interdite. Tout élève qui apporte ce type de matériel doit le déposer à la Vie scolaire en début de journée ;
- ❑ Guitares, ukulele et autres instruments de musique sont autorisés dans la mesure où les cours ne sont pas perturbés ;
- ❑ Il est interdit de pénétrer dans les trucks garés à proximité de la sortie du LP.
- ❑ A la cantine, les desserts doivent être consommés sur place.

- ❑ **Absences et retards :**
 - **Les absences répétées et non justifiées seront sanctionnées (exclusions temporaires, « inclusions » au retour de l'élève...) ;**

En classe et en atelier,

- ❑ Les élèves ne doivent y porter ni casquette, ni bonnet, la tête doit rester découverte. C'est une question d'hygiène et de respect envers les autres personnes, élèves ou professeurs ;
- ❑ De même :
 - Le torse doit rester couvert (Garçons et Filles) ;
 - Les minijupes et mini shorts y sont strictement interdits (Filles) ;
 - Les pieds nus y sont interdits.
- ❑ Les téléphones portables doivent être éteints AVANT l'entrée en classe et placés dans le cartable. En cas de non respect de cette consigne, le portable est à confisquer et à remettre à la vie scolaire ou auprès de la direction qui prendra une sanction ;
- ❑ Les baladeurs, lecteurs MP3,...sont interdits en classe et ne doivent pas être visibles (rangés dans les cartables) ;
- ❑ Les élèves sont tenus d'être en possession du matériel demandé par les professeurs (livres, cahiers, crayons, stylos,...) pour suivre avec efficacité et profit les cours qui leur sont dispensés.
- ❑ Tenues de travail et chaussures de sécurité sont obligatoires en atelier.